

# Les comparaisons de prix à la Réunion

## Entre perception, statistiques et enjeux sociaux

### Introduction

#### Le retour de l'idée d' « économie de comptoir » ?

Avec la crise actuelle, l'idée que l'économie de la Réunion est « une économie de comptoir » est revenue en force. Cela fait allusion à l'ancienne situation coloniale. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Réunion, la Compagnie des Indes entreprend la mise en valeur de l'île en organisant la production de café<sup>1</sup>. La compagnie réalise un bénéfice substantiel avec un double monopole des exportations et des importations ! C'est cette idée de prix et de profits excessifs, réalisés entre autres par la grande distribution, qui a été reprise lors de la crise récente et l'accélération de la hausse des prix de certains produits de consommation courante (carburants, riz, pain, huile...) en 2008<sup>2</sup>.

À la Réunion, cette idée est soutenue par les acteurs les plus radicaux qui considèrent que les entreprises, d'une manière générale et pas seulement la grande distribution, perpétuent cette économie de comptoir et une certaine logique coloniale. Elles sont accusées de « se gaver » avec des marges injustifiées. Cela repose, implicitement, sur une idéologie anticapitaliste et donc, logiquement, sur une défiance marquée vis-à-vis des entreprises qui sont soupçonnées d'avoir un comportement tourné vers la réalisation de profits excessifs. La transparence de la formation des prix<sup>3</sup> devient le leitmotiv de toutes les revendications correspondantes : on exige de savoir pourquoi l'on paie aussi cher ! L'idée est même parfois reprise par des acteurs qui ne sont pas des révolutionnaires ! Ainsi Eric et Julien Magomootoo, dans un livre programme<sup>4</sup>, considèrent que « la Réunion, bateau fou » est une économie de comptoir. Yves Jégo, secrétaire d'État chargé de l'outre mer, explique la force de la crise de 2009, en Guadeloupe cette fois<sup>5</sup>, par une crise existentielle et l'héritage d'une économie de comptoir.

On peut se poser la question de la réalité, au moins statistique, de ces points de vue. Est-ce que les entreprises, réunionnaises en particulier, « profitent » de la situation insulaire et éloignée pour pratiquer des prix excessifs ? Plus simplement, est-ce que les prix relevés à la Réunion sont largement majorés, au-delà des coûts d'approche incontournables, par rapport à ceux de la métropole en particulier ?

Pour différentes années, l'Insee a réalisé une comparaison des niveaux de prix entre les DOM et

1 André Scherer (1994), *La Réunion*, Presses universitaires de France, Que sais-je ? n° 1846, Paris, p. 13.

2 Insee, *Tableau économique de la Réunion, édition 2010*, direction régionale de la Réunion, p. 158-159.

3 C'est une notion largement mythique à connotation idéologique sous-jacente. Dans un système économique où la détermination des prix est libre, elle est de toute façon, sauf situation exceptionnelle, impossible à atteindre. Sur ce point consulter : Rochoux Jean-Yves, *Un nouvel OVNI dans le ciel réunionnais : la transparence des prix ?*, pour un journal local, 10 novembre 2008.

4 *La Réunion des possibles*, Riveneuve éditions, 2009, Paris, p. 96-98.

5 « Guadeloupe, Martinique, la possibilité des îles », *lefigaro.fr/debats*, 16 février 2009.

la métropole<sup>6</sup>. Les champs et les méthodes des enquêtes ont évolué au cours du temps, mais une comparaison des résultats historiques est néanmoins possible. Cela suppose donc de relativiser les différences ou les évolutions constatées et de garder à l'esprit que les structures de consommation des ménages varient considérablement, dans le temps et l'espace, même si elles se rapprochent progressivement entre les DOM et la métropole. L'approche historique en s'ajoutant à l'approche spatiale permet sans doute de mieux comprendre un certain nombre de phénomènes socio-économiques.

L'histoire récente de ces comparaisons de niveaux de prix et de leur contexte à la Réunion sera développée en trois temps, dans l'ordre chronologique :

- le premier est consacré à la présentation des trois premières comparaisons des niveaux de prix Réunion/métropole (1978, 1985 et 1992),
- le second présente différents débats socio-politiques qui se déroulent tout au long des années 1990 et 2000, cela concerne essentiellement les écart de prix et la surrémunération des fonctionnaires, mais il n'y a pas de calcul « officiel » de l'écart de prix sur cette période,
- enfin le dernier est centré sur la comparaison des prix effectuée par l'Insee en 2010.

## 1. Une diminution de l'écart à la Réunion durant les années 1980

### *Le grand écart pour la Réunion en 1978*

En 1978, c'est le grand écart (tableau 1). La comparaison des prix entre la Réunion et sa métropole fait apparaître une différence de 27 %<sup>7</sup>. C'est l'écart le plus important des quatre DOM, dans les trois autres il est d'environ 15 % seulement. Les prix des loyers ne sont pas inclus<sup>8</sup>, la structure de consommation est métropolitaine et les prix locaux sont ceux d'un ménage vivant à Saint-Denis. À la fin des années 1970, il y a donc bien un écart important entre les niveaux de prix réunionnais et métropolitain. Cela peut accréditer l'idée d'un comportement excessif en matière de marge des entreprises, même si la méconnaissance des coûts ne peut permettre de l'affirmer de façon certaine. La suspicion dispose d'un élément objectif sur lequel elle peut s'appuyer, même s'il est logiquement insuffisant pour conclure à des abus.

Ajoutons que le détail de la comparaison par grandes catégories de produits fait apparaître des différences importantes. Les produits de l'alimentation présentent le plus grand écart : 39 %. Cette spécificité peut sembler logique, dans la mesure où certains des produits correspondants sont difficilement transportables (coûts élevés ou valeurs faibles) et ne peuvent être produits localement (climat, sols...) ou seulement dans des conditions économiques défavorables (petites quantités, concurrence des importateurs). La différence la plus faible est à noter pour l'habillement (19 %), alors que pour les autres produits manufacturés et les services hors loyers, elle est de 24 et de 25 %. On peut par contre s'étonner de l'importance de l'écart pour les services qui ne supportent pas directement de coûts spécifiques d'approche ou de surcoûts économiques liés à l'échelle de production.

6 F. Guglielmetti et A. Saglio, « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole », *Insee Première* n° 251, mars 1993 et J.-P. Berthier, J.-L. Lhéritier et G. Petit, « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », *Insee Première* n° 1304, juillet 2010.

7 *Tableau économique de la Réunion. Édition 97/98*, direction régionale de l'Insee, octobre 1997, p. 130-131.

8 Ils ne le seront qu'à partir de l'enquête relative à 1992.

Tableau 1 – Écarts de niveaux de prix entre la Réunion et la métropole

Réunion/métropole	1978	1985	1992
Alimentation	39 %	42,7 %	30 %
Habillement	19 %	4,9 %	7,4 %
Autres produits manufacturés	24 %	12,6 %	10,1
Services hors loyers	25 %	7,9 %	2,5 %
Loyers	///	///	52,7 %
Ensemble hors loyers	27 %	18,2 %	12,5 %
Ensemble	///	///	15,6 %

Source : Insee

### *Une réduction sensible ensuite*

Les deux relevés suivants (1985 et 1992) vont faire apparaître une évolution de l'écart assez spécifique pour la Réunion. Il diminue dans les deux cas : de 18,2 % en 1985, il passe à 12,5 % en 1992, alors que dans les autres DOM il continue d'augmenter en 1985 (entre 16 et 21 %), pour ne diminuer qu'en 1992 (entre 8 et 19 %). Précisons qu'à la Réunion, la diminution de l'écart n'est pas homogène selon les produits. Pour l'alimentation il continue d'augmenter en 1985 (42,7 %) pour ne diminuer sensiblement qu'en 1992 (30 %). Pour l'habillement la chute est encore plus brutale avec une division par plus de deux de 1978 à 1992. Les services hors loyers voient l'écart se réduire à peu de choses, ce qui semble, somme toute, plus logique que la situation de 1978.

L'écart des niveaux de prix pour l'ensemble hors loyers, après avoir très rapidement diminué durant les années 1980, reste plus élevé en 1992 que dans les autres DOM (moins de 10 % en Martinique et Guadeloupe) à l'exception de la Guyane (18,5 %). La performance réunionnaise est très importante, l'écart s'est réduit de plus de moitié, mais le niveau initial élevé fait que la situation de 1992 n'est que dans la moyenne des DOM. Avec les loyers, en 1992 la situation réunionnaise se détériore un peu plus du fait de leur prix relatif élevé (52,7 %), pour passer globalement à 15,6 %. Il y a sans doute une rareté relative du logement sous l'effet de la pression démographique, de la décohabitation et du retour d'une migration positive.

### *Les raisons possibles de l'évolution*

La réduction rapide de l'écart du niveau des prix entre la Réunion et la métropole correspond vraisemblablement à certaines modifications importantes de l'économie réunionnaise. Du côté de la demande, la diminution du budget « alimentation »<sup>9</sup> pèse d'un effet mécanique sur le niveau comparé des prix puisqu'il s'agit des produits pour lesquels l'écart est en 1978 le plus important. Il est probable également que la préférence des consommateurs se soit infléchi au profit des produits locaux, notamment dans le secteur agroalimentaire, le phénomène « goyave de France »

9 En 1975, les produits alimentaires représentent 36,8 % de la consommation finale des ménages, 30,7 % en 1980, 22,4 % en 1987 (Source Insee, comptes économiques) et seulement 19,3 % en 1995 (Source Insee, enquête budget de famille 2001). La diminution continue ensuite avec 13,2 % en 2006 (TER, édition 2010, p. 101).

perd progressivement de sa force au profit de la production locale.

Cette propension accrue des ménages à acheter des produits locaux explique sans doute<sup>10</sup> que, durant les années 1980, l'import substitution commence à connaître un certain succès. La part de la production locale dans la demande interne progresse sensiblement, renforçant la concurrence sur les marchés internes : de 70 % de la demande intérieure marchande, elle représente près de 78 % en 1995<sup>11</sup>. Il s'agit donc cette fois du résultat d'une interaction entre des éléments relatifs à la demande et à l'offre qui en favorisant les volumes produits a permis une diminution des coûts locaux et donc des prix sur les marchés.

À cela s'ajoute une profonde modification du système de distribution dans l'île qui passe par une diminution des taux de marge. Du système à deux maillons avec l'importateur-grossiste et le détaillant (omniprésence des « boutiques ») on passe à la grande distribution<sup>12</sup> (des hypermarchés, des supermarchés) et aux commerces spécialisés avec leurs centrales d'achats. Cette nouvelle organisation concurrence très sévèrement le système traditionnel.

D'une situation extrême, par rapport aux autres DOM à la fin des années 1970, la Réunion est passé, durant les années 1980, à une situation moyenne. Cette réduction est le résultat de l'influence d'une dynamique spécifique de la demande et de l'offre. On peut se demander si cette dynamique va se poursuivre ou si l'irruption de la crise mondiale à la Réunion en 2008 change fondamentalement la donne<sup>13</sup>.

## **2. Une longue période de débats sans statistique « officielle » jusqu'en 2010**

### ***Une valse hésitation autour d'un écart de prix sur fond de méfiance***

Durant cette période (1992-2010) il y a de nombreux débats relatifs au problème du différentiel de coût de la vie entre la métropole et la Réunion. En effet cet écart est porteur de deux interrogations liées :

- est-ce qu'il est justifié par des coûts d'approche incontournables, certaines matières premières sont indisponibles localement et nombre de produits finis doivent être importés, par des taxes spécifiques (octroi de mer) ou est-ce qu'il correspond simplement aux marges excessives des entreprises qui subissent une trop faible concurrence sur les marchés locaux ?
- est-ce qu'il peut justifier la surrémunération des fonctionnaires qui subiraient un coût de la vie majoré par rapport au niveau métropolitain ?

---

10 Avec d'autres phénomènes comme l'élargissement des marchés locaux, les aides aux investissements productifs, le développement de la franchise industrielle, le dynamisme de certains industriels, le changement de stratégie des importateurs...

11 « Croissance économique et chômage à la Réunion en 2020 : perspectives et politiques », Rochoux Jean-Yves, dans *L'enjeu du développement économique insulaire*, A. Maurin, J.-G. Montauban et F. Vellas (direction), éditions SEDES, 2004, p. 37-38.

12 Wilfrid Bertile, *La Réunion. Département français d'outre-mer. Région européenne périphérique. Tome 1 Une périphérie intégrée*, Océan Éditions, 2006, p. 317- 320.

13 Aux conséquences de la crise peuvent s'ajouter de nouveaux phénomènes qui se manifestent déjà depuis quelques années en métropole, on peut consulter « Atelier 1. Formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat. 1. Contexte économique et social », dans *Synthèse des États Généraux de l'Outre-Mer – La Réunion*, 29 avril – 30 juillet 2009, p. 29-34.

Durant cette période un nombre d'acteurs grandissant pense que les entreprises exagèrent en matière de prix même si elles s'en défendent et si la réduction de l'écart de prix est bien réelle durant les années 1980. Faute de données statistiques actualisées durant cette période de nombreux discours vont contribuer à développer une méfiance forte des ménages, vis-à-vis du comportement des entreprises locales, qui vont être considérées comme des profiteurs insatiables. Cette confrontation sociale et économique basée sur une méfiance envers les producteurs va s'accompagner d'une autre confrontation, moins vive au moins au début de la période, envers les collectivités locales qui sont soupçonnées de gaspiller les sommes correspondant à l'octroi de mer ce qui vient donc majorer de manière indue les prix de certains produits importés. Cette méfiance multidimensionnelle (ménages/entreprises, ménages et entreprises/collectivités locales...) constitue la toile de fond du second débat qui concerne la surrémunération des fonctionnaires.

L'administration centrale espère, sans en être absolument certaine, que l'écart des niveaux de prix entre la Réunion et sa métropole est nettement inférieur au pourcentage de majoration des fonctionnaires (53 % pour ceux de l'État) afin de pouvoir justifier sa diminution. Alors que les syndicats espèrent que l'écart est proche, voire supérieur, à cette majoration de façon à justifier son maintien, voire sa généralisation. Dès qu'une initiative est prise par l'un ou par l'autre, cela suscite logiquement une méfiance critique assez systématique, tant les attentes des uns et des autres sont antagoniques, en opposition frontale. Chacun souhaite donc, tout en le craignant fortement, la production du chiffre correspondant. L'État hésite visiblement pendant presque vingt ans à actualiser le calcul, les syndicats le soupçonnent de vouloir cacher la vérité et de préparer une remise en cause de la surrémunération sans produire d'étude sérieuse sur le coût de la vie. Chacun se méfie de tout le monde.

L'histoire de l'observatoire des prix (OPR), structure chargée de faire la lumière sur la formation et le niveau relatif des prix et des revenus, est assez caractéristique de cette situation sociale, économique et politique dominée par une méfiance généralisée entre les acteurs.

### ***Un vieux serpent de mer<sup>14</sup> : l'observatoire des prix et des revenus***

En fait l'OPR correspond à une idée déjà ancienne, maintes fois formulée. La première fois, sans doute à la fin des années 1970, par des grévistes de la fonction publique qui en font l'une de leurs revendications. En 1996 ensuite, un observatoire est créé à l'initiative du ministre de l'Outre-mer durant le débat sur la surrémunération des fonctionnaires ultramarins. Un président de l'observatoire est nommé (Bernard Pêcheur), mais les syndicats des salariés le soupçonnent de tout simplement préparer la remise en cause cette surrémunération. Et au début de mars 1997, le ministre annonce qu'il réduit cet avantage de 53 % à 3 % comme en région parisienne ! Cela déclenche d'importantes manifestations. Le conciliateur, le sénateur Pierre Lagourgue, propose l'idée d'une étude sur le coût de la vie et la formation des prix à la Réunion. En fait il faudra attendre l'article 75 de la loi d'orientation pour l'Outre-mer entrée en vigueur le 14 décembre 2000 (Lionel Jospin, Premier ministre) pour que la création d'un OPR soit prévue. Mais le décret correspondant n'est pas paru à l'époque. Manifestement la création de l'OPR ne constitue pas, à ce moment là, une priorité pour l'État.

---

14 Pour reprendre le titre utilisé par Cédric Boulland, « Un vieux serpent de mer », *Le Quotidien de la Réunion*, jeudi 17/04/06, p. 15. C'est à l'article correspondant que la présente communication emprunte l'essentiel de l'histoire de l'OPR à la Réunion.

Il reste qu'il faudra attendre 2006 pour que l'idée refasse surface<sup>15</sup>. Elle est portée initialement par une quinzaine d'associations, d'Agir pou nout tout à Attac en passant par l'Orgeco et l'UFR. Le collectif souhaite que l'observatoire mette à plat la formation des prix. Certain considère même qu'« il y a forcément une main invisible, un pouvoir occulte qui empêche la mise en place de cet observatoire » (Olivier Bassand de l'Orgeco). La suspicion est palpable tant vis-à-vis de l'État que de certaines entreprises (grande distribution). Mais néanmoins il semble que cette fois le gouvernement soit plus favorable au projet. En effet après un premier refus en 2005, en 2006 le ministre de l'outre-mer (François Baroin) lance une étude de faisabilité confiée à l'Insee après une demande de certains élus de droite<sup>16</sup>. Progressivement les acteurs politiques, les organisations professionnelles et les associations citoyennes, tous ou presque en fait, demandent au gouvernement de mettre en place l'OPR promis<sup>17</sup>. Mais si l'OPR est voulu par tous, il l'est pour des raisons bien différentes :

- pour apprécier le bien fondé de la surrémunération des fonctionnaires,
- pour mettre en évidence la normalité ou les excès des marges commerciales,
- pour mettre en évidence l'évolution, favorable ou défavorable, du pouvoir d'achat des différentes catégories de ménages,
- pour mettre en lumière le rôle nuisible ou non de l'octroi de mer,
- pour éclairer la formation des prix dans certains secteurs suspects d'abuser...

On peut se poser la question de savoir pourquoi l'État s'est finalement rallié, sur la période récente, à la création de l'OPR. C'est une structure voulue par la gauche et mise en place par la droite. Il est possible que le gouvernement ait vu dans cette opération la possibilité de tenter d'augmenter (ou au moins de le promettre) le pouvoir d'achat des ménages sans avoir à financer des augmentations de revenus sociaux. L'inconvénient de la formule est qu'elle bénéficie à l'ensemble des ménages et non pas seulement à ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les plus pauvres en revenu, alors que le problème du pouvoir d'achat concerne essentiellement ces derniers. Il y a là, peut être, une réponse politique à « un ras le bol » des ménages de la classe moyenne. Ils ont en effet l'impression de payer toujours plus (impôts), de subir des prix locaux excessifs, de voir leurs revenus stagner alors qu'ils sont particulièrement informés et friands des nouveaux biens de consommation (TIC), des cases avec piscine, des voyages lointains... D'une certaine façon, on peut considérer que le gouvernement a déplacé vers les entreprises la charge correspondant à l'augmentation du pouvoir d'achat souhaité par les ménages.

### ***Les acteurs se positionnent par rapport au projet « OPR »***

Après quelques hésitations le ministère de l'outre mer produit le décret de création de l'OPR le 2 mai 2007. Durant les mois qui ont précédé le décret, les syndicats de salariés se positionnent<sup>18</sup>. À l'occasion de la grève contre la baisse du pouvoir d'achat (8 février 2007), le responsable de la CGTR s'affirme pour l'OPR, mais il reste prudent sur sa composition et sur le thème des surrémunérations. Ceux de la CFDT et de la FSU considèrent que si l'OPR mettait en évidence un différentiel de prix, il faut qu'il soit appliqué à tous les revenus. Le Snalc, un syndicat de

---

15 Cédric Boulland, « Prix à la Réunion : un collectif d'associations lance une pétition. L'observatoire refait surface », *Le Quotidien de la Réunion*, 27 avril 2006, p. 15.

16 Thierry Damour, « L'observatoire des prix pour augmenter le pouvoir d'achat. La Réunion l'exige », *Le Quotidien de la Réunion*, 28 novembre 2006, p. 3.

17 Vincent Boyer, « Notre observatoire a tout prix », *Le Quotidien de la Réunion*, 26 janvier 2007, p. 8.

18 David Chassagne, « L'observatoire, et après ? », *Le Quotidien de la Réunion*, jeudi 8 février, 2007, p. 8.

L'Éducation nationale, ne veut pas de l'OPR « car on sait très bien que c'est l'indexation des fonctionnaires qui se cache derrière... ». FO considère que ce n'est pas la priorité du jour. On comprend clairement que les syndicats se méfient des intentions du gouvernement qui pourraient se cacher derrière la création de l'OPR. Ils vont donc hésiter à s'engager dans un processus qui pourrait déboucher sur une situation délicate.

Le même mois de février 2007 le projet de décret est examiné par la Région et le Département<sup>19</sup>. Tout le monde politique semble d'accord sur le fond et même sur les détails du décret. Du côté des socio-professionnels ce n'est pas la même chose, ainsi « Le Medef participera à cet observatoire des prix et y jouera tout son rôle » assure son président, même s'il ne semble pas spécialement enthousiaste. D'ailleurs le patronat n'apparaît pas explicitement dans la composition de l'observatoire prévue par le décret du 2 mai 2007<sup>20</sup>. Ce n'est pas ce que souhaite certains syndicats salariés qui sont eux pour une présence plus explicite du patronat et aussi des experts. Pour leur part les membres du collectif initiateur regrettent<sup>21</sup> la faible présence de la société civile et des consommateurs et l'existence d'une clause de discrétion relative à certaines informations sensibles. En fait ils sont pour un rôle très actif de l'OPR qui semble aller bien plus loin que la simple analyse des faits, les rapports annuels et les avis destinés à éclairer les pouvoirs publics qui sont prévus dans le projet de décret.

Au total, il semble évident que, avant même la première réunion de l'OPR, compte tenu des enjeux pour les uns et pour les autres, son fonctionnement ne sera jamais « un long fleuve tranquille ».

### ***Les décrets (création et nominations) sont signés et l'OPR fonctionne***

Le 2 mai 2007 le décret est enfin signé (n° 2007-662) et le 13 juin le préfet nomme les différents membres de l'OPR à la Réunion. Une première réunion d'installation se déroule le 13 juillet 2007. Le préfet préside, rappelle les missions essentielles et précise la méthode. Il y a beaucoup de monde, bien plus que prévu par le décret, car le préfet a autorisé les suppléants à siéger et demandé au patronat de siéger comme observateurs. Il précise qu'il va officialiser, avec l'accord du Secrétaire d'État à l'outre-mer, cet élargissement de la composition de l'OPR. L'Insee annonce, en plus de différentes études assez classiques sur les prix et les revenus, une nouveauté attendue pour le moyen terme : une enquête de comparaison spatiale des prix (ensemble des DOM/métropole). C'est le fameux calcul du différentiel des niveaux de prix avec la métropole.

Les débats qui suivent lors de cette première réunion ont un contenu attendu : les services de l'État confirment la disponibilité de certaines statistiques, les politiques affirment leur intérêt pour l'observatoire, les représentants des syndicats patronaux (Medef, CGPME) assurent de leur coopération, les représentants des agriculteurs regrettent d'être trop souvent stigmatisés alors qu'ils ne font que répercuter les hausses des coûts des intrants... Pour leur part les syndicats de

---

19 Pierre-Yves Versini, « Installation de l'observatoire des prix. L'essentiel est d'aller vite », *Le Quotidien de la Réunion*, samedi 10 février 2007, p. 3.

20 Dans le décret initial il y a : le représentant de l'État, les parlementaires, les présidents des conseils régional et général, du conseil économique et social régional, de l'association des maires, le tpg, les directeurs régionaux de l'Insee, de la concurrence et du travail, les présidents des trois chambres consulaires, trois représentants des syndicats de salariés, trois personnalités qualifiées et le directeur de l'IEDOM.

21 Cédric Boulland, « Observatoire des prix : le collectif maintient la pression », le 22 mars 2007, p. 19.

salariés sont satisfaits de l'élargissement explicite<sup>22</sup> de la composition de l'observatoire au patronat, mais ils attendent rapidement le décret correspondant. Le porte parole de l'intersyndicale ajoute que l'OPR ne doit pas être « un outil destiné à rassembler des arguments pour remettre en cause les salaires de la fonction publique, et se déclare à cet égard inquiet de l'initiative parlementaire visant à supprimer l'indemnité temporaire de retraite ». M. Marguerite (FO) « fait remarquer que le Préfet a entre les mains une énorme patate chaude » et « Il pose clairement la question d'une éventuelle duplicité du Gouvernement... ». L'OPR est bien créé, il fonctionne mais la méfiance est toujours bien présente.

La première réunion se termine avec la constitution de groupes de travail thématiques. Une première vague concerne trois commissions sur la formation des prix des carburants, le prix du foncier et le prix des transports aériens. Une seconde devrait concerner ensuite les prix du BTP, les prix agricoles, les différents revenus, la consommation des ménages (prix du panier de la ménagère) et les tarifs du fret maritime. Les trois premières commissions, avec des présidents choisis de manière consensuelle, vont entamer leurs travaux fin août, début septembre. Une seconde réunion est prévue au mois de novembre 2007 pour faire le point des trois premiers groupes de travail.

Durant les mois qui suivent l'OPR fonctionne mais les membres de l'intersyndicale ont l'impression d'être instrumentalisés<sup>23</sup>. Ils attendent toujours la modification de la composition de l'observatoire qui doit intégrer explicitement l'ensemble des syndicats de salariés et le patronat. Surtout ils regrettent le manque de sérénité qui entoure le travail de l'OPR du fait « d'attaques incessantes de la part du gouvernement ». Selon eux, ce dernier développe en effet des projets, lance des négociations sur des thèmes qui sont ceux (salaires du secteur public et prix des transports aériens en particulier) que doivent analyser les groupes techniques de l'OPR. Ce ne serait pas un outil d'aide à la décision publique mais « un instrument de la politique gouvernementale de casse sociale ». Ils soulignent aussi que l'OPR ne dispose pratiquement d'aucun moyen, ce qui avait déjà été souligné par certains intervenants dès son installation, et qu'il s'agit d'une coquille vide qui devrait s'autodétruire rapidement ! Les syndicats de salariés ont donc le sentiment de prendre le risque d'être piégé en participant à cette structure. Ils menacent de ne plus siéger si leurs conditions ne sont pas satisfaites.

En fait les travaux des groupes se déroulent avec une assez grande intensité et une grande implication de leurs présidents respectifs. Les premiers rapports, ceux de la première vague, sont rédigés après l'analyse des études et des rapports existants et l'intégration des informations recueillies lors d'assez nombreuses rencontres avec les professionnels. Lors de la seconde réunion de l'OPR (30 novembre 2007) les rapports des groupes « carburants », « foncier » et « transports aériens » sont présentés et d'autres groupes sont formés : panier de la ménagère, prix agricoles et prix des transports maritimes. Les rapports présentés fournissent beaucoup d'informations et d'analyses intéressantes. Le manque de transparence « naturel » de la formation des prix<sup>24</sup> est souvent ressenti par certains membres des commissions comme le signe d'un abus en matière de

---

22 M. Hoarau (CGTR) « regrette néanmoins que dans un premier temps, la représentation patronale ait été prévue de manière aussi lacunaire ; il y voit une intention de soustraire la partie patronale à ses responsabilités ».

23 » L'intersyndicale menace de partir », Le Quotidien de la Réunion, le 8 octobre 2007, p. 9.

24 En France, la fixation des prix est libre, en principe du moins car certains prix peuvent être fixés (le carburant, le gaz, les livres, les médicaments vignettés à la Réunion). Les entreprises considèrent logiquement que la structure détaillée de leurs coûts est un élément concurrentiel et donc confidentiel.



marge, pour des raisons idéologiques implicites ou plus rarement explicites. Cela débouche parfois sur des propositions qui reposent sur des affirmations péremptoires qui ressemblent surtout à des convictions : les prix peuvent baisser sans mettre la viabilité des entreprises en danger et l'État doit l'exiger. D'autres propositions sont plus simples encore : il faut supprimer ou diminuer les taxes locales ou nationales pour faire baisser les prix.

Le travail des groupes continue ensuite. Après le décret du 5 mars 2008 (modification de la composition de l'OPR) et le nouvel arrêté du 9 mai 2008 (nom des membres), la composition de l'observatoire est modifiée et ne suscite plus de débat. À la réunion plénière de mai 2008 les rapports s'accumulent : sur le prix des produits agricoles, sur la chaîne logistique à l'import, sur le chariot type. Le 11 juillet 2008 l'OPR se réunit avec le secrétaire d'état à l'outre-mer, Yves Jégo. Parmi l'ensemble des propositions (30) faites par les 6 groupes de travail, le ministre retient la quasi-totalité (28) d'entre elles, réparties entre prioritaires (15) et complémentaires (13).

Tout devrait aller pour le mieux, mais il n'en est rien : l'intersyndicale a boycotté la séance ministérielle de l'OPR. Les syndicats de salariés considèrent que le gouvernement cherche toujours à instrumentaliser l'OPR<sup>25</sup>. Ils lui reprochent de ne pas vouloir vraiment faire la lumière sur la formation des prix, de ne pas « tirer un euro de sa poche », par une baisse de la tva par exemple, et de préférer polémiquer avec la Région à propos de l'octroi de mer. Il est vrai que les mesures ministérielles ne coûtent pratiquement rien au gouvernement, puisqu'elles seraient financées par les opérateurs de téléphonie, la grande distribution ou la Région<sup>26</sup>. Les syndicats de salariés refusent désormais de siéger à l'observatoire.

La situation peut paraître surprenante. En effet l'OPR a été mis en place et, après ajustement, sa composition répond sensiblement aux vœux des uns et des autres. Il fonctionne, les rapports des différents groupes sont élaborés librement par ses membres<sup>27</sup> sans aucune intervention de l'État<sup>28</sup>. Les différents rapports produits sont considérés comme étant sérieux et de qualité. Les mesures choisies par le ministre sont, logiquement appréciées de manière diverse : considérées comme le signe d'une exceptionnelle victoire à insuffisantes, en passant par réalistes selon les acteurs. Chacun semble être dans son rôle, globalement la majorité est satisfaite et l'opposition plutôt critique. De manière déterminée mais plutôt pondérée, les professionnels<sup>29</sup> et les politiques locaux<sup>30</sup> restent attentifs aux conséquences des propositions ministérielles pour l'équilibre financier de leur organisation respective. L'impression donnée par les syndicats de salariés est qu'ils préfèrent rester dans une position d'opposition très forte, systématique : l'observatoire n'est qu'un gadget qui est déjà mort<sup>31</sup> !

25 M. Z., « L'intersyndicale : que l'État donne l'exemple », *Le Quotidien de la Réunion*, samedi 17 juillet 2008, p. 10.

26 Idriss Issa, « Pouvoir d'achat : les propositions retenues par Yves Jégo. Des annonces à confirmer », *Le Quotidien de la Réunion*, samedi 12 juillet 2008, p. 10.

27 Certains groupes sont présidés par des syndicalistes ou des patrons qui font preuve d'une grande objectivité et d'un dynamisme certain.

28 Si le préfet préside l'OPR et maîtrise le calendrier global il n'a pas d'influence directe sur la méthode, le rythme des réunions et la production des différents groupes.

29 Certains commerçants s'inquiètent, M.Z., « Suppression de l'octroi de mer sur les ventes à distance. Une vraie-fausse bonne idée », *Le Quotidien de la Réunion*, le 22 juillet 2008, p. 8.

30 J.B., « Réaction de la Région sur l'une des mesures de Yves Jégo. Touchez pas à l'octroi de mer », *Le Quotidien de la Réunion*, le 25 juillet 2008, p. 14.

31 V.B., « Les syndicats et l'observatoire des prix. La baudruche se dégonfle », *Le Quotidien de la Réunion*, le 23 juillet 2008, p. 10.

Cela peut se comprendre si l'on se rappelle que l'OPR est véritablement « une patate chaude » pour les syndicats de salariés dans la mesure où son objectif essentiel est la détermination du différentiel de prix entre la Réunion et la métropole. Si l'écart est largement inférieur au taux de majoration des fonctionnaires, comme cela semble déjà probable en 2008, la défense de la surrémunération sera délicate. Ils pourront toujours contester les travaux de l'Insee sur ce thème, les résultats sont attendus pour 2010, mais cela aura une portée limitée dans la mesure où la réputation de cet organisme est plutôt bonne<sup>32</sup>. Sinon la seconde ligne de défense consisterait à réclamer une augmentation pour les salariés non majorés qui correspondrait au différentiel et à accepter une baisse de la majoration pour les autres ! Cela serait, sans aucun doute, très inconfortable pour les différents syndicats de salariés concernés : la première revendication est irréaliste et la seconde suicidaire pour l'Intersyndicale. Alors peut-être ont-ils simplement fait le choix tactique de s'éloigner le plus possible de cette structure paradoxale, mais comme elle a été demandée par tous, exigée même par tous, ils ont participé néanmoins à sa mise en place. Le retrait des syndicats est alors logique.

Il reste que l'OPR, à la suite de cette réunion « ministérielle » de l'OPR et du retrait définitif de l'Intersyndicale, voit son fonctionnement largement modifié. Les groupes thématiques ne se réunissent plus et les réunions plénières ne sont convoquées que pour avis sur le prix des carburants et de bouteille de gaz<sup>33</sup>. Il faut dire que les différents rapports demandés ont été rendus et que l'OPR est convoqué par son président qui est le préfet. L'OPR n'est pas mort, mais il est en sommeil, sauf pour le groupe « Prix à la consommation » qui deviendra, à la demande du gouvernement et du préfet, celui du chariot type.

### ***La suspicion demeure et se développe avec la crise du début de 2009***

Durant près de 20 ans, il n'y a donc pas eu de comparaison « officielle » des niveaux de prix entre les DOM et la métropole. Cela contribue au développement de discours qui reposent essentiellement sur les impressions des uns et des autres et cela ne facilite pas les analyses objectives. Sur ce point la situation a connu une sorte de paroxysme avec la crise qui débute en 2008<sup>34</sup> et va déclencher une série de manifestations de masse et d'importantes négociations entre un collectif social, le patronat et l'État.

Les ménages sont persuadés que leur pouvoir d'achat diminue et que cela tient, pour l'essentiel,

32 Même si des critiques des travaux de l'Insee existent ponctuellement, il n'y a pas de remise en cause essentielle de la qualité et l'objectivité de ses travaux. Notons quand même qu'il reste, au niveau national, des inquiétudes sur les moyens à sa disposition et donc des inquiétudes pour l'avenir, Philippe Le Coeur, « La réorganisation de l'Insee inquiète les syndicats », LeMonde.fr, le 26 mai 2010. Par contre sur le plan de l'organisation on ne peut s'empêcher de penser que la tutelle de l'organisme, le ministère de l'économie, peut être tentée de faire pression pour faire converger les résultats des travaux avec ses propres objectifs. Ajoutons qu'il existe un garde-fou relatif à l'indépendance et à la rigueur méthodologique des producteurs de statistiques publiques : c'est l'Autorité de la statistique publique créée en 2009.

33 Les prix à la pompe sont administrés à la Réunion, fixés par le préfet, chaque trimestre, puis chaque bimestre. L'évolution possible des prix est appréciée sur la base des coûts réels au travers d'une structure économique définie par l'État avec les professionnels et discutée par les élus locaux et les membres de l'OPR. Cette structure tient compte du « modèle réunionnais » (maintien de l'emploi dans les stations).

34 Pour une présentation plus détaillée du début de cette crise, on peut consulter « Atelier 1. Formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat. 1. Contexte économique et social », dans *Synthèse des États Généraux de l'Outre-Mer – La Réunion*, 29 avril – 30 juillet 2009, p. 10-29.

aux prix excessifs pratiqués par la grande distribution. Il faut dire qu'à la Réunion la pauvreté monétaire augmente au début des années 2000<sup>35</sup> et que compte tenu de la structure de leur budget les ménages les plus modestes subissent de manière très visible et sensible les hausses des produits alimentaires. Le Cospar (Collectif des organisations syndicales, politiques et associatives de la Réunion) va reprendre le thème en mars 2009 et proposer une baisse de 20 % du prix de 500 articles de consommation courante<sup>36</sup>. La suspicion de « profitation » est en fait alimentée par deux mécanismes spécifiques :

- les ménages comparent les prix réunionnais avec les prix métropolitains et identifient des différences sensibles mais particulières,
- ils remarquent que dans certains secteurs les entreprises sont peu nombreuses (grande distribution, transports aériens, télécommunications...) et cette concentration est soupçonnée de permettre des marges excessives.

Le 31 mars le Cospar et les représentants du patronat (grande distribution) signent un accord sur les prix (entre autres) : 250 produits considérés comme de première nécessité vont baisser de 5 à 20 % le 8 avril 2009. Cette crise socio-économique du début de 2009 cristallise la contestation sur le caractère excessif des prix. Mais malgré les accords conclus, sur des baisses de prix en particulier dans la grande distribution, le grand public ne semble toujours pas convaincu du fait qu'il peut faire confiance aux entreprises et que les prix pratiqués sont justes. Et ce malgré le fait que la grande distribution semble jouer le jeu de la stabilité du prix minoré sur les produits qui correspondent à la liste du Cospar<sup>37</sup>. Durant les États généraux (Egom) à la Réunion (29 avril – 30 juillet 2009), les discussions avec le public réalisées dans le cadre de l'atelier 1, le montre clairement<sup>38</sup>. Ce qui ressort immédiatement et avec le plus de force est que :

- les consommateurs trouvent les prix injustes,
- ils exigent la transparence sur les prix, les marges et les circuits d'approvisionnement,
- et ils demandent à l'État de mettre en place un contrôle, voire un blocage, des prix et des marges, mais aussi une diminution de la fiscalité locale et nationale !

Beaucoup considèrent qu'il faut décoloniser la Réunion sur le plan économique !

Tout cela donne nettement l'impression que, quelque soient les mesures prises, les ménages restent convaincus que la Réunion est encore dans une économie de comptoir. Sur ce plan il peut être intéressant d'examiner l'expérience du chariot type.

### ***L'expérience du chariot type***<sup>39</sup>

Cette expérience, réalisée à la suite d'une demande ministérielle, fait suite à la signature entre le ministre et la grande distribution d'un accord de baisse des prix sur les produits de première nécessité (29 août 2009). C'est la commission chariot type de l'OPR qui a organisé, sous la

35 Valérie Latchoumanin et Claude Parain, « Pauvreté monétaire : plus de pauvres en 2006 qu'en 2001 », *Économie de la Réunion*, n° 134, avril 2009, Direction régionale de l'Insee à la Réunion, p. 11-13.

36 « les 62 revendications dans le détail », *Le Journal de l'île*, 3 mars 2009, p. 10.

37 Cela n'exclue pas les tentatives ponctuelles de se mettre en l'abri des conséquences de l'accord pour la grande distribution avec des ruptures de stocks, un étiquetage pas toujours très visible et des compensations sur les produits voisins hors liste.

38 « Atelier 1. Formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat. 2.3. Les propositions exprimées », dans *Synthèse des États Généraux de l'Outre-Mer – La Réunion*, 29 avril – 30 juillet 2009, p. 39-47.

39 Pour ne pas être accusée de sexisme la commission chariot type de l'OPR a abandonné l'expression « panier de la ménagère » !

présidence de la préfecture, le relevé de prix avec la collaboration de la DDCCRF (Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) pour les relevés tous les quinze jours dans les magasins. Une concertation a été engagée avec les professionnels concernés (distribution, agriculture, industrie) et certains services de l'État comme l'Insee et la direction de l'agriculture et de la forêt.

Le premier relevé a été publié le 17 octobre 2008<sup>40</sup>. Il concernait 100 produits des rayons alimentaires et droguerie-parfumerie-hygiène parmi les plus consommés. Ce sont des produits de marque, sans marque, des premiers prix et des marques de distributeurs (MDD). Sept enseignes sont concernées dans différents points de l'île. Cette première mouture est fortement critiquée :

- les produits ne sont pas explicitement identifiés,
- la valeur du chariot type par enseigne n'est pas calculable,
- certains produits, qui ne sont pas en rayon, ne sont pas intégrés,
- la répartition des magasins retenus ne semble pas logique...

La méthode va être rapidement améliorée en matière de représentativité géographique et par enseigne (plus nombreux, quinze aujourd'hui, dans les quatre zones), de traitement des produits manquants, d'homogénéité des prix (au kilo ou au litre), avec un calcul global de la valeur du chariot type par enseigne... . Désormais les produits (60 seulement) sont répartis entre un chariot type de 40 produits constants, un panier-type de 10 produits qui évolue pour éviter l'accoutumance et d'une liste de 10 représentant la production locale. Il y a donc des améliorations sensibles.

Et les relevés vont se succéder, le 17e a été publié en octobre 2010, en montrant une baisse de la valeur du chariot depuis décembre 2009 ! L'ennui, comme l'écrit une journaliste<sup>41</sup>, c'est que « le chariot type ne représente que lui-même ». En effet, ce chariot est construit de manière purement empirique avec des magasins, une liste de produit et une pondération implicite des produits qui n'ont pas été validés scientifiquement pour représenter la consommation des ménages, ou même une partie de cette consommation. De plus cela ne concerne que la consommation des ménages dans la grande distribution. Il n'est donc pas étonnant que le chariot type voit sa valeur diminuer de 3 % en octobre et, qu'à peu près sur la même période, l'Insee évalue à 0,6 % la hausse du prix des produits alimentaires. Cela aurait pu être l'inverse du fait des caractéristiques non scientifiques du chariot, c'est sa faiblesse essentielle ! Ce n'est qu'un relevé subjectif parmi d'autres, un outil de communication pour les signataires de l'accord. Aujourd'hui le chariot type est surtout l'affaire de la préfecture, mais certains partenaires renâclent :

- les producteurs locaux craignent d'être stigmatisés du fait de la non prise en compte de la qualité, de la traçabilité et de l'emploi induit par leur activité au travers de seulement une dizaine de produits pas forcément représentatifs,
- la grande distribution n'apprécie guère l'exercice qui consiste, à partir d'un échantillon empirique et toujours contestable, à désigner le magasin « le plus cher »,
- les experts tirent à boulets rouges sur la méthode et lui dénie tout caractère scientifique et

---

40 Cédric Boulland, « Relevés de prix : copie à revoir », *Le Quotidien de la Réunion*, samedi 18 octobre 2008, p. 2-3.

41 Séverine Dargent, « Le chariot type baisse encore, mais cela ne veut pas dire grand-chose... », *Le journal de l'île*, samedi 23 octobre 2010, p. 9. On peut appliquer la même remarque au chariot type du Quotidien qui présente une baisse dans deux grandes surfaces voisines, Cédric Boulland, « Les prix ont légèrement baissé », *Le Quotidien de la Réunion*, lundi 15 novembre 2010, p. 20.

considèrent les résultats comme sans aucun intérêt<sup>42</sup>,

- les journalistes « jouent » la critique systématique, ce qui est facile compte tenu des nombreux changements de la méthode, mais surtout de son caractère non scientifique ; il reste que dans les différents médias locaux il est de moins en moins question des résultats du chariot type.

Il n'y a guère que certaines unions de consommateurs, celles en particulier qui siègent à la commission, qui semblent toujours espérer, au travers des modifications qu'elles proposent, qu'elles pourront améliorer ce chariot type et le rendre « acceptable ».

Si l'indicateur n'est pas bon statistiquement, au moins est-il utile ? Ce n'est pas évident. Il est censé éclairer le consommateur sur les prix de quelques produits courants dans quelques magasins de la grande distribution. En fait l'information nécessaire aux consommateurs est difficile d'accès, de plus en plus rarement dans les journaux, elle n'est disponible que sur Internet. En supposant qu'un consommateur particulièrement motivé accède à cette information, il lui faudra ensuite, éventuellement, passer d'un magasin à un autre pour trouver le produit désiré. Cela paraît difficile, mais pas impossible. Seulement on ne sait pas comment réagit le consommateur face à l'information « chariot type » ? Alors le chariot type reste un sujet de discussions, de plus en plus courtes d'ailleurs, entre la commission correspondante et les journalistes à chaque présentation de relevé. Cela ressemble désormais à un gaspillage de moyens publics et bénévoles puisque consacrés à un indicateur qui n'est ni fiable, ni utile.

Par contre cela correspond bien à une approche politique qui consiste à construire un indicateur statistique « ad hoc » pour suivre les effets d'une mesure particulière. Sur le fond c'est une approche intéressante, indispensable même. Mais le problème vient ensuite : comment va-t-on procéder pour construire l'indicateur correspondant ? On peut faire appel aux spécialistes de l'Insee, ce qui semble logique compte tenu de la compétence de cet organisme d'État. En fait, non, l'Insee est consulté et même intégré à la commission mais n'est le maître d'oeuvre. C'est la commission qui décide après un avis très critique des spécialistes de la statistique. Ils vont ensuite se montrer très discrets, soucieux qu'ils sont de ne pas être mêlés de trop près à une opération qui ne correspond pas du tout aux normes statistiques scientifiques retenues habituellement.

On peut s'étonner que les moyens mis au service de ce chariot type n'ait pas été plutôt consacrés à perfectionner l'indice des prix mensuels de l'Insee dans un sens souhaité par le grand public. Il est vrai que cet indice n'est peut-être pas très « sexy », c'est en effet une moyenne utile mais dans laquelle « personne ne se retrouve », par définition<sup>43</sup>. Il reste que plutôt que de faire construire un indicateur, relativement spectaculaire mais particulièrement contestable, par des amateurs de bonne volonté, il aurait été sans doute plus opportun et plus efficace de confier une mission sur ce point aux professionnels de l'Insee. À condition d'accompagner la mission des moyens correspondants bien sûr, que ce soit sur le plan des études, de la production ou de la communication<sup>44</sup>. Ajoutons que pour obtenir les données de ce chariot type, il a été nécessaire de

---

42 Charles Durand, « Mesurer l'évolution du coût de la vie. Le chariot type, une initiative très problématique », *Perspectives Économiques de la Réunion, La lettre d'information du CERDOM*, juillet 2010, n° 5, p. 8-9.

43 Cédric Boulland, « Pourquoi l'indice Insee ne nous parle-t-il pas ? », *Le Quotidien de la Réunion*, mardi 12 septembre 2008, p. 11.

44 Cela aurait pu accompagner les travaux que l'Insee a entrepris sur le pouvoir d'achat des ménages et qui vont dans le sens d'une plus grande lisibilité pour le public, Pascal Chevalier, « Pouvoir d'achat. État des lieux et méthodologie », *Compte rendu de la réunion du CRIESR* du 30 octobre 2008, groupe démographie.

mobiliser les moyens d'un organisme d'État, la DDCCRF. Il aurait sans doute été plus opportun que cet organisme puisse consacrer plus de temps à des missions particulièrement stratégiques pour l'île et réclamées par tous<sup>45</sup> (concurrence, consommation et fraudes).

### 3. L'arrivée de LA statistique en juillet 2010

#### *Une nouvelle méthode pour le calcul du différentiel de prix*

En mars 2010, l'Insee publie enfin les résultats de l'enquête (mars 2010) sans doute la plus désirée depuis longtemps, celle qui réalise la comparaison des prix entre les DOM et la France métropolitaine. Elle s'appuie « sur la méthodologie internationale de calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays »<sup>46</sup>. Les écarts de prix entre les territoires sont calculés à l'aide de structures de consommation identiques, ce sont donc de purs écarts de prix entre produits comparables. L'enquête porte sur 400 familles de biens et services, 4 500 à 6500 relevés dans chaque DOM et 70 000 en métropole. Les relevés ont été effectués dans des agglomérations représentatives et auprès de tous les type de points de vente, des hypermarchés aux commerce traditionnels en passant par les supermarchés. Malgré ce niveau de détail, l'Insee précise que du fait de la taille limitée des échantillons « les résultats ne sont pas représentatifs au niveau détaillé des produits, mais seulement pour les grandes fonctions de consommation », une dizaine.

On comprend mieux dans ces conditions la valeur très relative qu'il faut attacher aux écarts de prix calculés par différents organismes sur quelques dizaines de produits, dans quelques grands magasins, sans respect des techniques d'échantillonnage et sans pondération qui puisse correspondre à la consommation des ménages :

- l'UFC Que Choisir annonce un panier de la ménagère réunionnaise 74 % plus cher qu'en métropole sur 65 produits importés par la grande distribution<sup>47</sup>,
- l'Autorité de la concurrence annonce en septembre 2009 un écart moyen de 55 % sur un échantillon de 75 produits dans les grandes surfaces<sup>48</sup> !

Toutes ces mesures de l'écart n'en sont pas vraiment, elles contribuent logiquement à entretenir une certaine suspicion et à permettre aux médias de faire des titres accrocheurs. Dans le meilleur des cas elles peuvent par contre signaler des suspicions d'abus qui devraient pouvoir déclencher des actions du côté des organismes qui sont chargés de faire respecter la concurrence.

En fait il y a trois écarts calculés par l'Insee. Les différentes familles de biens et services sont agrégées au moyen des pondérations qui correspondent à la structure de consommation de chaque territoire : la Réunion et la métropole par exemple. Cela permet de calculer l'écart Réunion/métropole avec le panier de consommation métropolitain (écart R/m), c'est celui qui était calculé jusqu'ici dans les relevés précédents (1978, 1985, 1992), celui dont on parle habituellement. Il correspond à la variation de budget qui serait subie par un ménage métropolitain vivant outre-mer en conservant ses habitudes de consommation métropolitaine. L'Insee calcule aussi l'écart métropole/Réunion (écart m/R) avec le panier de consommation

45 Et en particulier lors des Egom, « Atelier 1. Formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat.

Mesure 1. », dans *Synthèse des États Généraux de l'Outre-Mer – La Réunion*, 29 avril – 30 juillet 2009, p. 49.

46 J.-P. Berthier, J.-L. Lhéritier et G. Petit, « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », *Insee Première* n° 1304, juillet 2010, p. 1.

47 « Le chariot plus cher qu'en métropole », *Le Quotidien de la Réunion*, 28 août 2008.

48 « 55 % d'écart selon l'autorité de la concurrence », *Le journal de l'île*, vendredi 9 juillet 2010, p. 13.

réunionnaise, après la vision métropolitaine de l'écart, il permet d'apprécier la vision ultramarine, le ménage est réunionnais, il va vivre en métropole comme à la Réunion. On dispose même dans cette étude d'un troisième écart. Il donne une mesure synthétique et symétrique de l'écart avec une combinaison des deux précédents, les ménages adaptent alors la structure de leur consommation à celle des prix (écart de Fisher). C'est la moyenne géométrique du rapport du premier et du second écarts.

### *Un écart de prix qui n'a pas augmenté entre la Réunion et la métropole*

En 2010 l'écart de prix avec une consommation métropolitaine (R/m) est sensiblement stabilisé à la Réunion. Il était de 12,5 % hors loyers en 1992, il est de 12,9 % en 2010. En incluant les loyers, il est même en sensible diminution de 15,6 % à 12,4 %. La Réunion présente l'écart le plus faible pour l'ensemble des quatre DOM. Avec une consommation réunionnaise en métropole, l'écart (m/R) est négatif et c'est encore le plus faible en valeur absolue (- 0,4 %). L'écart de Fisher relatif à la Réunion est également le plus faible de l'espace domien. Même si certaines différences des champs couverts et des méthodes utilisées de 1992 à 2010 relativisent le résultat, il est clair que l'écart de prix « classique » (m/R) est resté pratiquement identique en 2010.

On doit noter que la situation est très différente dans les autres DOM. En Guyane l'écart reste pratiquement à près de 20 % de 1978 à 2010, avec quelques variations. En Martinique et en Guadeloupe, la diminution sensible constatée de 1985 à 1992 a été gommée pour retrouver pratiquement en 2010 l'écart de 1985. L'évolution de l'écart « classique » à la Réunion sur la longue période est donc beaucoup plus favorable et son niveau de 2010 nettement plus réduit. Cela peut à la fois, peut-être, expliquer l'importance et la durée de la crise sociale dans les DOM américains en 2008 et sa relative modération à la Réunion. Il y a effectivement des raisons objectives de mécontentement aux Antilles avec une augmentation sensible de l'écart de prix de 1992 à 2010, qui n'existent pas à la Réunion.

Si le différentiel de prix global reste sensiblement constant entre la Réunion et la métropole (R/m), il subsiste des différences sensibles selon les postes de consommation. Les produits alimentaires présentent toujours, comme depuis les premiers calculs effectués par l'Insee, l'écart le plus important (36,6 %). Il ne semble pas avoir significativement évolué depuis 1992. On peut remarquer qu'il est sensiblement inférieur à celui constaté pour la Guyane (49 %) et pour la Martinique (44,6 %), mais un peu supérieur à celui de la Guadeloupe (33,8 %) <sup>49</sup>. L'écart le plus sensible est celui qui concerne les communications (19,3 %). Au-dessous de la moyenne de l'écart et du niveau métropolitain, on trouve les postes « restaurants et hôtels » (- 6,1 %), « logement, eau, énergie (- 2,4 %) ...

Tableau 2 – Écarts de niveaux de prix entre la Réunion et la métropole en mars 2010

	<b>Réunion/métropole panier métropolitain</b>	<b>Métropole/Réunion panier local</b>
--	---	---

<sup>49</sup> D'une manière générale on constate qu'il y a des différences assez sensibles entre les DOM, qu'il s'agisse des écarts globaux ou par postes de consommation, en niveaux ou en variations. Cela reflète sans doute des économies qui ont des histoires et des fonctionnements différents.

Produits alimentaires	36,6 %	- 10,6 %
Boissons alcoolisées et tabac	26,3 %	- 19 %
Habillement et chaussures	- 0,1 %	6,1 %
Logement, eau, énergie	- 2,4 %	14,4 %
Meubles, électroménager, entretien	13,6 %	- 4,1 %
Santé	15,2 %	- 7,9 %
Transports	7,5 %	- 0,4 %
Communications	19,3 %	- 9,4 %
Loisirs et culture	4,7 %	9,8 %
Restaurants et hôtels	- 6,1 %	5,3 %
Autres biens et services	16,6 %	- 8,9 %
Ensemble	12,4 %	- 0,4 %

Source Insee

## Les réactions des acteurs

Au niveau du détail, il y aurait sans doute beaucoup à dire sur ces résultats et sur la méthode employée. Mais, globalement, l'étude semble bien montrer, avec un niveau de fiabilité raisonnable, que l'écart de prix à la Réunion par rapport à la métropole est assez limité et plutôt en diminution sur la longue période. Elle ne contredit pas vraiment les autres comparaisons qui sont réalisées sur des produits particuliers et avec des méthodes extrêmement rudimentaires : il y a bien un écart de niveau de prix, mais il est globalement nettement plus modeste. On pourrait s'attendre à des réactions des différents acteurs concernés : les associations de consommateurs, les syndicats de salariés, surtout ceux des fonctionnaires, les politiques, locaux ou métropolitains, partisans de la suppression de la surrémunération ou les médias. En fait il y a peu de réactions.

Dans les journaux locaux on fait un titre<sup>50</sup> ou une première page<sup>51</sup> avec les « 36,6 % » d'écart pour l'alimentation, c'est-à-dire en reprenant l'élément le plus spectaculaire des résultats de l'enquête. Mais l'élément le plus intéressant, celui qui devrait susciter le plus de commentaires n'est pourtant pas là. Il s'agit de l'écart de prix entre la Réunion et la métropole qui n'est finalement que de 12,4 %. Les médias sont déçus<sup>52</sup> et ils ont beaucoup de mal à mettre en valeur cette information essentielle, celle qui devrait susciter les réactions les plus vives. Ils préfèrent :

- souligner la complexité des calculs, mais le problème n'est pas simple et la solution par conséquent non plus,
- regretter la diversité des mesures de l'écart présentée comme de l'opacité, alors qu'il s'agit d'une richesse statistique indéniable de l'enquête,
- souligner que la situation des consommateurs ne s'est pas améliorée, alors qu'elle semble plutôt s'être améliorée sur le long terme et que la Réunion fait nettement mieux que les autres

50 J.E., « Jusqu'à 36,6 % d'écart de prix entre la Réunion et la métropole », *Le journal de l'île*, vendredi 9 juillet 2010, p. 12.

51 « Alimentation : + 36,6 % », *Le Quotidien de la Réunion*, p. 1.

52 Cédric Boulland, « Dix-huit ans pour en arriver là... », *Le Quotidien de la Réunion*, vendredi 9 juillet 2010, p. 2.



DOM,

- insister sur le fait que l'enquête n'apporte pas grand chose car on savait déjà que les produits alimentaires étaient plus coûteux à la Réunion, alors que le résultat de l'enquête indique un écart (36,6 %) largement inférieur à ceux proposés habituellement (50 % et plus)...

Ils ont beaucoup de mal à se convaincre que « le vieil adage qui veut que les produits sont moins chers en métropole serait donc de moins en moins vrai » !

Il est vrai que la méthode de l'enquête est complexe et les résultats multiples, mais l'enquête donne des résultats qui devraient susciter des réactions des acteurs, elles sont rares<sup>53</sup>. Les experts restent prudents, mais ne semblent pas remettre en cause la fiabilité de l'étude, le président de l'Alliance des Réunionnais contre la pauvreté, Jean-Hugues Ratenon, non plus. Jean-Pierre Rivière, le leader de la CFDT, est troublé et il annonce avoir commandé son propre rapport au cabinet d'expertise comptable Syndex ! Ce serait donc la guerre des statistiques ! Tout cela donne l'impression que les acteurs locaux ont adopté un peu vite les résultats des mesures spectaculaires de l'écart de prix calculés par différents organismes depuis des années. Ils ont été fortement médiatisés, mais ils ne s'agissait que d'enquêtes au champ très réduit et à la méthode très contestable. Cela a contribué très clairement à focaliser l'attention de tous sur le comportement en matière de fixation de prix des entreprises à la Réunion, de la grande distribution surtout, en laissant croire qu'une action (laquelle ?) sur les marges pourrait résoudre le problème de la vie chère. Cela fait penser à une manoeuvre de diversion et le problème principal du pouvoir d'achat est plutôt celui des revenus sociaux et de l'activité économique (emploi et revenus).

Il reste la surrémunération des fonctionnaires. À priori le rapport des forces devient moins favorable à son maintien en l'état et il faudra bien négocier à un moment ou à un autre sur ce point. Les acteurs concernés ne semblent pas pressés. Cela se comprend si l'on tient compte du fait que le gouvernement est partagé entre faire des économies et éviter de provoquer une nouvelle agitation sociale et que les syndicats de salariés hésitent, sans doute, à se lancer dans une action qui consisterait à défendre des salariés majorés sans oublier ceux qui ne le sont pas alors que le taux de chômage se rapproche progressivement de la barre des 30 % (28,9 % en mars 2010)<sup>54</sup>. Ajoutons que dans ce genre de négociations entre des acteurs locaux et le gouvernement, le résultat se solde habituellement par une perte nette pour l'économie locale car les compensations qui peuvent être négociées sont extrêmement difficiles à obtenir. Compte tenu de la conjoncture et de la situation du budget de l'État, on comprend mieux le peu d'empressement des acteurs locaux à se prononcer sur la surrémunération des fonctionnaires face à cette nouvelle mesure de l'écart de prix entre la Réunion et la métropole<sup>55</sup>.

## Conclusion

### La fin de l'histoire en 2010 ?

---

53 E.M., « Prudence et scepticisme de rigueur. », Le Quotidien de la Réunion, vendredi 9 juillet 2010, p. 2.

54 Insee, « Enquête emploi 2010. La hausse du chômage se poursuit, l'emploi résiste », *Information Rapides Réunion*, n° 162, novembre 2010.

55 Notons qu'aux Antilles des réactions politiques se font jour. Ainsi le Parti communiste martiniquais prend acte du résultat fourni par l'Insee, même s'il faut en débattre. Il considère qu'il faut revoir le mode de fixation du SMIC et des minima sociaux et se battre sur la « surrémunération » des fonctionnaires, PCM, « 40 % : une grossière manipulation », *politiques-publiques.net*, 20 août 2010.

Il semble donc difficile de continuer à utiliser, à propos du niveau des prix à la Réunion, l'idée qu'ils sont le résultat du fonctionnement « d'une économie de comptoir ». Il y a un écart de prix avec ceux de métropole, mais il est très inférieur à celui attendu par un grand nombre d'acteurs. Est-ce pour autant « la fin de l'histoire » ? Ce n'est pas du tout certain car l'écart peut reprendre son évolution dans un sens ou dans l'autre. Il serait intéressant de savoir en particulier pourquoi les DOM américains et la Réunion ont connu des évolutions aussi divergentes depuis 1992, alors que de 1985 à 1992 les évolutions étaient assez proches. Il reste que les résultats de l'enquête de l'Insee de 2010 font apparaître une nouvelle donne.

Deux nouveautés pourraient, peut-être, aider à mieux comprendre la situation et à faire en sorte qu'elle s'améliore encore ou au moins qu'elle se stabilise. Il s'agit de deux mesures prises lors du premier conseil interministériel de l'outre-mer (6 novembre 2009) à la suite des Egom<sup>56</sup>. L'observatoire des prix et des revenus a été modifié :

- il sera plus indépendant, il était dans la formule précédente présidé par le préfet, il l'est désormais par un magistrat de la chambre régionale des comptes (pour 5 ans, renouvelable une fois) nommé par le premier président de la cour des comptes,
- il sera plus autonome, car il dispose cette fois de moyens financiers propres pour effectuer des études,
- il sera plus efficace, puisque son président peut saisir l'Autorité de la concurrence dans le cas d'écarts de prix significatifs.

L'organisation du contrôle de la concurrence a été modifiée pour plus d'efficacité. C'est la création d'un Groupement d'Intervention Régionale Concurrence. Il regroupe des fonctionnaires de la concurrence, des douanes, des services fiscaux et vétérinaires afin de mettre en synergie leur action et valoriser leur complémentarité. Le GIR a pour mission de faire respecter les règles destinées à assurer le bon fonctionnement des marchés et de veiller aux conditions d'une concurrence saine et équitable.

Il ne s'agit pas d'une révolution, tout sera fonction des moyens qui seront disponibles, de la volonté de l'État de faire fonctionner ces nouveaux outils et de ce que pourront et voudront en faire les acteurs locaux.

---

<sup>56</sup> Cela correspond plus ou moins à une mesure proposée lors de ces Egom, « Atelier 1. Formation des prix, circuits de distribution et pouvoir d'achat. Mesure 1 – Un système économique plus lisible et plus transparent », dans *Synthèse des États Généraux de l'Outre-Mer – La Réunion*, 29 avril – 30 juillet 2009, p. 49.